

PLUi de Poleymieux-au-Mont-d'Or : zonage, règlement et permis de construire

Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes · mis à jour le 23 avril 2026

Le document d'urbanisme en vigueur à Poleymieux-au-Mont-d'Or (Rhône) est le suivant : Plan local d'urbanisme intercommunal, dans sa version du 26 mars 2026. Il délimite 54 zones, dont 21 de type urbain (U). Source : Géoportail de l'urbanisme, données du 23 avril 2026.

- Le PLUi de Poleymieux-au-Mont-d'Or s'applique dans sa version du 26 mars 2026 ; nous publions 2 extraits de son règlement écrit, chacun cité à sa page dans le document officiel.
- Il délimite 54 zones : 21 urbaines (U), 0 à urbaniser (AU), 15 agricoles (A) et 18 naturelles (N).
- Sur les 240 communes du Rhône dont nous publions le document, Poleymieux-au-Mont-d'Or occupe le rang 133 par le nombre de zones délimitées : 4 zones de moins que la médiane du département (58 zones).
- 76 autorisations d'urbanisme ont été délivrées à Poleymieux-au-Mont-d'Or depuis 2013, pour 72 logements créés (base Sitadel du service des données et études statistiques).
- Règlement écrit lisible, extraits cités sur cette fiche — seul le document tenu à disposition en mairie fait foi.

Le zonage en chiffres

Zones délimitées	54 zones
Zones urbaines (U)	21 zones
Zones à urbaniser (AU)	0 zone
Zones agricoles (A)	15 zones
Zones naturelles (N)	18 zones

Le document en vigueur

Document en vigueur	Plan local d'urbanisme intercommunal
Document	PLUI GRAND LYON LA METROPOLE
Version du	26 mars 2026
Partition GPU	DU_200046977
Règlement officiel (PDF)	https://data.geopf.fr/annexes/gpu/documents/DU_200046977/4f3ddc27a9611b4bc94fa161443b8e86/200046977_reglement_20260326.pdf
Règles extraites	2 extraits
Ce que nous avons pu lire	Règlement écrit lisible, extraits cités sur cette fiche

Les risques naturels et technologiques à Poleymieux-au-Mont-d'Or

Dernière décision au Journal officiel	État de catastrophe naturelle non reconnu
Phénomène naturel	Mouvements de terrains (hors sécheresse géotechnique)
Publié au Journal officiel le	22 septembre 2026
Motivation de la décision	Le phénomène est mal caractérisé : les désordres sont la conséquence de mouvements de terrain différentiels provoqués par la sécheresse et la réhydratation des sols. Sans préjuger de la décision qui sera adoptée, la commune peut solliciter une nouvelle demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle au titre de ce phénomène naturel.

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLOR, PSMV, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes · mis à jour le 23 avril 2026. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/gd-rhone/poleymieux-au-mont-d-or-69153>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.

PLUi de Poleymieux-au-Mont-d'Or : zonage, règlement et permis de construire (suite)

L'arrêté sur Légifrance

Risques majeurs recensés

Reconnaitances de l'état de catastrophe naturelle

Dernier événement reconnu, commencé le

Péril de la dernière reconnaissance

Plans de prévention des risques naturels approuvés

Potentiel radon

Base GASPAREX extraite le

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000054877080>

Mouvement de terrain, Séisme, Phénomène lié à l'atmosphère, Radon
12 reconnaissances

1er juillet 2020

Sécheresse

0 plan

Catégorie 1 : teneurs en uranium les plus faibles

21 septembre 2026

La nomenclature du zonage

Nomenclature des zones urbaines

UCe4b, UPp, URi1b, URi2b, URi2c, URi2d

Situation administrative

Code INSEE

69153

Code postal

69250

Intercommunalité

Métropole de Lyon

Département

Rhône

Région

Auvergne-Rhône-Alpes

L'évolution du zonage

Zones délimitées — 30 septembre 2026

54 zones

Zones délimitées — 28 septembre 2026

54 zones

Zones délimitées — 2 septembre 2026

54 zones

L'urbanisme dans les communes voisines

Couzon-au-Mont-d'Or (2,4 km)

42 zones

Curis-au-Mont-d'Or (2,5 km)

62 zones

Albigny-sur-Saône (3,0 km)

51 zones

Saint-Romain-au-Mont-d'Or (3,2 km)

41 zones

Saint-Germain-au-Mont-d'Or (3,2 km)

59 zones

Lissieu (3,3 km)

65 zones

Limonest (3,8 km)

97 zones

Rochetaillée-sur-Saône (3,9 km)

38 zones

Saint-Cyr-au-Mont-d'Or (4,2 km)

113 zones

Saint-Didier-au-Mont-d'Or (4,5 km)

98 zones

Neuville-sur-Saône (4,7 km)

79 zones

Fontaines-Saint-Martin (4,8 km)

62 zones

Fleurieu-sur-Saône (5,0 km)

49 zones

Collonges-au-Mont-d'Or (5,7 km)

66 zones

Fontaines-sur-Saône (5,7 km)

50 zones

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLUi, PSMV, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Etalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/69-rhone/poleymieux-au-mont-d-or-69153>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.

PLUi de Poleymieux-au-Mont-d'Or : zonage, règlement et permis de construire (suite)

Dardilly (5,9 km)	134 zones
Genay (6,0 km)	68 zones
Champagne-au-Mont-d'Or (6,2 km)	49 zones

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLUi, PSMV, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Etalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/69-rhone/poleymieux-au-mont-d-or-69153>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.